



Découvrez comment
votre avocat est **votre**
meilleur partenaire
juridique

**PDT AVOCATS
& ASSOCIÉS**

A bronze statue of the personification of Justice, blindfolded and holding scales of justice in her left hand and a sword in her right. She stands on a base with a snake coiled around her feet. The background is a light, ornate architectural setting.

S O M M A I R E

3

Votre avocat est là pour vous aider et vous accompagner

4&5

Comment éviter les impayés ?

6

Les Conditions Générales de Vente

7

Les Assemblées Générales

8

Quelles sont vos possibilités face à la justice

“ **Votre avocat est là
pour vous aider
& vous accompagner** ”



Un
CONSEILLER
expérimenté

Un
RÉSEAU de
professionnels
identifiés

**PDT AVOCATS
& ASSOCIÉS**

Une
EXPERTISE
variée

L'AVOCAT,
UN EXPERT AU SERVICE
DE VOTRE ENTITÉ

Un
DÉFENSEUR
pour vous
représenter

Un
RÉDACTEUR
avisé

Comment éviter les impayés ?

[1/2]



1

DES OUTILS JURIDIQUES

Disposer de conditions tarifaires établies et de conditions générales de vente avec mention de pénalités de retard.



2

UNE ANALYSE DE LA SANTÉ FINANCIÈRE

Consulter les sites en ligne (infogreffe, société).



3

DES DEVIS PRÉCIS

Transmettre des devis précis avec les services proposés, les coûts, et les modalités de règlements et paiements.



4

UN CONTRAT ÉTABLI

Formaliser les négociations et la transaction par un contrat signé.



5

UN PAIEMENT RÉALISÉ

Fournir la prestation uniquement après paiement du prix ou de l'acompte mentionné dans le devis précis.



6

UN SUIVI ACTUALISÉ

Archiver les documents, conserver une trace des échanges et vérifier le suivi des paiements (notamment échelonnés).

Comment éviter les impayés ?

[2/2]



7

DES DETTES LIMITÉES

Limiter l'accumulation des dettes afin d'éviter les difficultés de paiement.



8

UNE MISE EN DEMEURE

Adresser sans tarder en recommandé une mise en demeure. La mise en demeure est le point de départ pour les pénalités de retard.



9

UNE SAISIE JUDICIAIRE

Solliciter une injonction de payer ou un référé et obtenez un jugement pour saisir les comptes clients.



10

DES MESURES CONSERVATOIRES

Appréhender et bloquer les sommes réclamées.



11

UNE EXÉCUTION RÉALISÉE

Saisir les sommes et les créances des comptes clients.

À tout moment
il est possible de négocier
et discuter avec votre
débiteur.



Les Conditions Générales de Vente



1

UN SOCLE DE NÉGOCIATIONS

Un document fondamental pour la vie des affaires pour l'information des clients et des partenaires potentiels.



2

INFORMATION PRÉCONTACTUELLE

Outil de protection et d'information pour le consommateur.



3

DES MENTIONS SPÉCIFIQUES

Formaliser les négociations et la transaction par un contrat signé.



4

UNE DÉMATÉRIALISATION

Les Conditions Générales de Vente peuvent être numérisées mais doivent respecter le Règlement sur les données personnels RGPD.



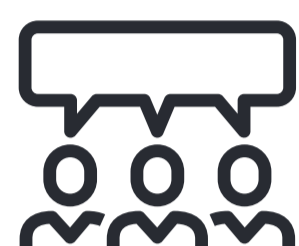
5

UNE ABSENCE SANCTIONNÉE

Le non-respect de l'apposition de ces mentions est passible de sanctions.

La rédaction des conditions générales de vente ou conditions générales d'achat par un professionnel peut être nécessaire pour éviter tout risque de litige ou l'oubli de certaines mentions obligatoires ou encore prévenir l'insertion de clauses illicites.

Les Assemblées Générales



1 | L'OBJET

L'**assemblée ordinaire** (annuelle) traite des décisions de gestion courante et l'approbation des comptes. L'**assemblée extraordinaire** traite des questions particulières et des statuts (modification du capital, engagement des associés).



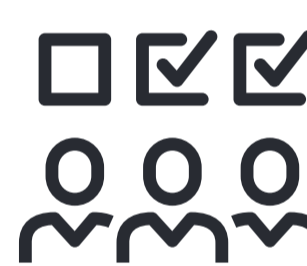
2 | LA CONVOCATION

La convocation est le préalable de toute assemblée et s'adresse à tous les associés. Elle comprend des mentions obligatoires.



3 | QUORUM

La validité des assemblées générales est subordonnée à la présence ou à la représentation d'actionnaires possédant un nombre minimal d'actions.



4 | VOTE & MAJORITÉ

Le droit de vote est une prérogative essentielle des associés mais, les résolutions adoptées doivent respecter des règles de majorité.



5 | PROCÈS-VERBAL

Un procès-verbal doit être rédigé, paraphé et signé par toutes les personnes présentes à l'assemblée.

Notre cabinet se tient à votre disposition pour vous aider dans la préparation et l'organisation de vos assemblées générales.



Quelles sont vos possibilités face à la justice

VOUS AVEZ UN PROBLÈME JURIDIQUE

Conseil de Prud'homme

Tribunal de Commerce

Tribunal judiciaire ou Tribunal de proximité

LA DÉCISION OBTENUE NE VOUS SATISFAIT PAS ?

Nous faisons appel !

Cour d'Appel

TOUJOURS PAS SATISFAIT ?

Pourvoi en cassation !

Cour de Cassation



**PDT AVOCATS
& ASSOCIÉS**

26, avenue de la Grande Armée . 75017 Paris

☎ Tél. 01 45 74 64 65

www.avocatendroitdesaffaires.com

SUIVEZ-NOUS SUR  